

## **L'OPCO EP renouvelle pour la deuxième année consécutive son plan d'investissement auprès des CFA**

Bonjour,

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil d'Administration de l'Opco EP a validé les projets subventionnés dans le cadre du lancement de son appel à projet auprès des organismes de formation par apprentissage.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la valorisation des métiers et de l'apprentissage.

Les subventions permettent l'acquisition d'équipements digitaux ou métiers pour la réalisation des formations en apprentissage.

Ces projets doivent améliorer les conditions d'apprentissage, notamment en se rapprochant des conditions de pratique en entreprise dans le champ d'activité d'Opco EP

324 demandes de CFA ont été déposées sur la plateforme dédiée représentant 875 projets.

Les instances paritaires d'Opco EP ont validé 246 dossiers représentant 564 projets :

- 170 projets visant à **investir dans les équipements concourant à la digitalisation** de l'offre de formation et **au développement de la pédagogie à distance pour un montant de 3,6 M€.**
- 394 projets **dédiés aux équipements métiers** des formations relevant des métiers du champ de l'Opco EP **pour un montant de 9,6 M€.**

Ce sont ainsi plus de **13,3 millions** qui sont investis par l'Opco EP dans l'hexagone et dans les DROM, un budget en augmentation comparé aux 10 Millions octroyés en 2021.

Les actions retenues lors de la première vague feront l'objet d'une vaste campagne de communication afin de valoriser les investissements engagés par les CFA en 2021.

## **A propos de l'OPCO des Entreprises de Proximité**

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 54 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

**Directeur général : Arnaud Muret**

### **Contact presse :**

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication OPCO EP – [astrid.chenard@opcoep.fr](mailto:astrid.chenard@opcoep.fr)

Maya MEDDEB - 06 68 38 03 24- Responsable Relations Presse - [maya@diffusis.com](mailto:maya@diffusis.com)